



LES REPRESENTANTS CGT AU CHSCT

Arnaud CHASSAING Titulaire (DRFIP)
Bernard MOURGUES Titulaire (DOUANES)
Aurélié FERNANDEZ Titulaire (DRFIP)

Olivier NEDOBEJKINE Suppléant (DIRCOFI)
Axel ESCOT-SEP Suppléant (DRFIP)
Frédéric MANCINI Suppléant (DOUANES)

Christophe LARROUDE Expert Douanes
cgt.drifip33@dgfip.finances.gouv.fr
bernard.mourgues@douane.finances.gouv.fr
cgt.dircofi-sudouest@dgfip.finances.gouv.fr

COMPTE RENDU DU CHSCT DU 29 JUIN 2016 :

ILS N'ONT RIEN COMPRIS : on pensait que la Présidence et les représentants des directions respecteraient au moins les formes lors des projets de réorganisation suite au départ des représentants lors de la séance du 27 mai dernier et au boycott qui s'en est suivi ; rien du tout, ils continuent à passer en force sur ces projets prenant ainsi le risque de voir se dégrader rapidement la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents.

Registres sante sécurité au travail (RSST) des directions

Douanes

Malgré la bascule de la fin d'année dernière, rien n'est réglé au CSRH, bien au contraire la charge de travail qui ne cesse d'augmenter, le départ à venir des agents Paris Spécial, un sous-effectif chronique, les défaillances de l'outil SIRHIUS continuent à engendrer toujours plus de souffrance chez nos collègues.

40 agents ont fait part de leur raz le bol sur le registre santé et sécurité au Travail en sollicitant une rencontre collective avec le Médecin de Prévention, c'est dire si ça va fort et en dénonçant les solutions inappropriées proposées par la sous-direction A : l'emploi de vacataires et de récents retraités.

Pour le représentant de la douane, c'est aux OS de faire remonter le problème de statut de ces personnels, si vous espérez trouver d'ardents défenseurs du statut général de la fonction publique chez nos directeurs, cherchez ailleurs et l'emploi des vacataires est justifié par des pics d'activité au sein du service ; c'est sans doute pour ça que les agents sont en perpétuelle souffrance.

Le risque lié à la paye est limité puisqu'en cas de souci il y a toujours moyen de reconduire à l'identique la paye d'un mois sur l'autre, nous voilà rassurés cela veut dire aussi que les erreurs s'accumuleront d'un mois sur l'autre et qu'il faudra bien un jour les corriger et donc alourdir d'autant plus le travail des agents à mois que l'administration se satisfasse d'une paye systématiquement fausse.

Pour le représentant de la douane, les difficultés signalées seraient liées à de petits dysfonctionnements, voilà qui va calmer les collègues.

Le Médecin de Prévention nous apprend qu'elle a déjà entamé une première série de rencontres avec des groupes de gestionnaires et d'encadrants et qu'elle proposera un plan d'actions à la rentrée.

Pour la CGT, de meilleures conditions de travail au CSRH passent par un apport massif de **fonctionnaires** dans ce service et par un rapport de forces qu'il convient d'installer pour obtenir ces effectifs.

DRFIP

Toilettes de Meriadeck : une inscription au RSST concernant les **mauvaises odeurs et l'évacuation des toilettes** a été une nouvelle fois signifiée. La CGT a dénoncé un problème global d'installations sur l'ensemble de ce site pour élargir avec d'autres futures inscriptions qui auront probablement lieu.

Blaye : la CGT a demandé une solution pérenne concernant les **problèmes de débroussaillage**, devant être assuré par les services techniques.

SIP/SIE La Réole : nous avons profité de cette inscription pour rappeler à la Direction que les réponses au RSST doivent être les plus claires et le plus concrètes possible, afin que les agents sachent exactement quoi faire. Dans le cas présent, il s'agissait a priori d'un **aménagement de poste** non mis en œuvre. Or, dans un tel cas, l'agent doit prendre contact avec le médecin de prévention afin de terminer l'aménagement.

Champs de Mars : en traitant cette situation qui concernait un **problème de ménage et d'hygiène**, la CGT s'est assurée auprès de la Direction de deux éléments essentiels :

- que la Direction s'engage à retirer toutes les moquettes présentes dans les espaces de travail, chose qui n'est pas encore gagnée,
- que cette dernière mette les formes dans la communication avec la société en charge de l'exécution du ménage, afin que cela ne retombe pas sur les agents de nettoyage dont la qualité du travail n'est aucunement remise en question. En effet, comme évoqué dans nos derniers comptes rendus, c'est bien la politique menée par le prestataire qui conduit à ces situations. Preuve en est, l'effectif dédié à la Cité Administrative est passé de 27 agents à 21, pour la même masse de travail. Autant dire que les conditions de travail des agents d'entretien sont optimales, et que nos bureaux luisent par leur éclat !!

La CGT s'est donc permise de lancer un défi à la Direction : en 3 heures 30, vous avez 3 étages complets à nettoyer de fond en comble : TOP CHRONO !

LES SUJETS INSEE

Trois points de l'ordre du jour concernaient l'INSEE : le compte rendu de la visite du CHSCT de ses locaux, leur DUERP / PAP et le Bilan de la réforme territoriale.

Ces trois points étant étroitement liés, nous avons demandé à voter le PAP à l'issue de ces trois présentations. La Directrice de l'INSEE a démontré son accord avec cette demande en sollicitant du Président qu'il satisfasse cette dernière.

Compte rendu visite CHSCT de l'INSEE

Il s'agissait de faire un point sur les actions rectificatives prises par l'INSEE suite aux constatations de la délégation du CHSCT en décembre 2015.

Certaines problématiques urgentes se sont vu solutionnées très rapidement comme le relogement d'un collègue alors qu'il se trouvait dans une pièce qui ne répondait en rien en termes de normes à l'appellation d'un bureau.

D'autres préconisations sont en cours de dénouement.

En conséquence, nous pouvons dire que globalement l'INSEE a pris les dispositions nécessaires même si nous avons été surpris d'apprendre que nous n'avons pas visité l'ensemble des locaux.

DUERP / PAP de L'INSEE

La Direction de l'INSEE s'est chargée de la présentation de ce DUERP concernant les structures de l'ex-région Aquitaine. Comme vous le savez sûrement, l'INSEE se transforme en direction inter-régionale suite à la refonte de ses services, due à la réforme territoriale. De nombreux problèmes ont été recensés dans les services. Une hiérarchie de ces problèmes a été établie, le classement allant du A (le plus important) au D (le plus faible). Malgré une méthodologie de travail directe que nous approuvons, nous tenons à signaler que nos observations de l'année dernière n'ont malheureusement pas été prises en compte :

- seuls les groupes de travail ont décidé du classement des risques : aucun risque n'est classé « A » (plus forte intensité), ce qui est évidemment contestable,
- seuls 9 services sur 20 de l'INSEE ont été consultés, l'administration considérant qu'elle n'avait pas les moyens et/ ou le temps de mettre en place des groupes de travail pour les 11 autres services. Nous regrettons le périmètre restreint dans l'élaboration de ce DUERP, car l'INSEE se prive ainsi d'une somme d'informations susceptible de découler d'une enquête exhaustive auprès des agents. Les moyens des réseaux de préventions des Directions émanent uniquement de leur volonté. En conséquence, nous attendons de l'INSEE qu'elle conserve sa méthodologie de recensement tout en adaptant le réseau de prévention afin d'associer TOUS

les services lors de la prochaine campagne.

Quoi qu'il en soit, il émane de ce DUERP des informations qui ne sont pas négligeables. 90 % des risques classés B et C concernent des RPS (risques psycho-sociaux). Le lien est évident entre la nouvelle réforme et l'augmentation exponentielle de ces fameux RPS. Pour information, ils n'étaient que de 57 % en 2015.

La CGT a également interpellé l'INSEE sur la dichotomie constatée entre un discours général volontariste et les actions concrètes mises en œuvre depuis le mois de décembre. De plus, nous avons demandé à l'INSEE de nous fournir le tableau de veille sociale puisque nous estimons que ce dernier comporte certains éléments révélateurs du contexte social au sein d'une direction.

De plus, même si des mesures et des pistes ont été exploitées pour réduire certains RPS, dans l'ensemble les réponses apportées dans le PAP sont insuffisantes par rapport à l'intensité des risques décrits.

Certains éléments étant positifs mais d'autres inquiétants comme les annotations des élus en comité technique se déclarant en difficulté pour exercer leurs mandats, la CGT a décidé de s'abstenir lors du vote de ce PAP.

Bilan de la réforme territoriale de l'INSEE

Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'INSEE est composé d'une seule direction dont le champ de compétences englobe la région Nouvelle Aquitaine. Même si le siège de cette direction se situe à Poitiers, l'INSEE a souhaité garder une présence sur l'ensemble de la région. Sur Bordeaux, la branche la plus impactée sera la branche des services d'études, qui sera doublée d'ici 2018.

Nous pouvons constater que l'INSEE a pris des dispositions pour tenter de faire passer cette réforme en douceur :

- pas de mobilité géographique forcée
- réflexion avec les agents sur la nouvelle organisation des services
- accompagnement personnalisé des agents
- utilisation des passerelles entre administration si l'agent le désire
- engagement de l'INSEE à présenter tous les 6 mois un bilan de l'avancée de la réforme auprès des instances compétentes, notamment le CHSCT.

De plus, elle cherche à atténuer l'apparition ou l'augmentation de risques induits par cette réforme : par ex, investissement en matériels de visioconférence mobile pour atténuer l'augmentation du risque routier.

Malgré tout cela, des périodes de flottement ont déjà été constatées. La CGT a tenu à sensibiliser l'INSEE sur des points de vigilance actuels et à venir, et a exigé :

- l'accompagnement des mobilités fonctionnelles forcées (changement de métier au sein même de l'INSEE pour conserver un secteur géographique)
- la présentation du projet d'installation du service d'étude, qui sera postérieur à l'installation concrète des collègues
- la prise en compte d'absence de certains RPS et la recherche de leurs origines
- une réactivité accrue dès le signalement d'un RPS
- la demande de visites régulières du médecin de prévention

Fermeture de la brigade des douanes d'Agen et regroupement avec la brigade d'Arcachon

La douane parrainée par la Présidence du CHSCT entend dissocier le projet de fermeture de la brigade d'Agen d'avec les projets de relogement de la brigade d'Arcachon alors que l'on ne peut considérer les conséquences du projet pour la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents sans savoir précisément à partir de quel site les agents de la nouvelle unité vont opérer tant les objectifs assignés en termes de contrôle sont multiples : péage de Saugnacq et Muret, Sud de l'agglomération bordelaise, péage de Saint Selve et axes A65 et A62, bassin d'Arcachon, Nord Médoc.

De plus, comment donner un avis sur la fermeture d'Agen sans savoir précisément quelles unités vont reprendre la charge de travail incombant auparavant à cette brigade.

Enfin, quelles seront les conséquences pour les bureaux OPCO d'Agen et d'Arcachon qui vont voir le bâtiment les abritant se vider d'une bonne partie de leurs agents.

Sur tous ces points, les informations données par la direction des douanes sont lacunaires ; dans les documents transmis le site de la nouvelle brigade était situé dans la région de Mios, Biganos et Mracheprime sans plus de précisions, les missions exercées par Agen il est uniquement évoqué dans les fiches le contrôle du PPF de Bergerac qui incombera complètement à Périgueux et le contrôle du centre de tri postal d'Agen et des sociétés de fret express TPM et TAE qui reviendra à Montauban.

Enfin, rien n'est écrit dans les documents sur l'avenir des bureaux.

On informe également le représentant de la douane et le Président du CHSCT que le protocole pour le reclassement des agents à la DGFIP n'est pas mentionné dans les documents remis alors que la brigade est le

dernier service SURV du département, voyez le sérieux de l'affaire !

En séance, le directeur nous apprend que le site envisagé se situe sur la commune de Lacanau de Mios pour une échéance de relogement fin 2017 (il était temps qu'on l'apprenne !), que les contrôles exercés avant par Agen (gare ferroviaire, aéroport d'Agen..) serait repris par Bassens, Montauban ou Périgueux sans plus de précision sur les moyens supplémentaires envisagés pour ces unités, et que le bureau d'Agen est promis à la vie éternelle au moins le temps de cette séance car après avec le transfert de la fiscalité des transports, la concentration du dédouanement et de la fiscalité énergétique ce ne sera plus la même berceuse.

Le représentant de la douane nous ressort son discours éculé de la douane qui concentre son action sur les axes porteurs en l'occurrence l'A63 mais oublie de parler des zones entières de contournement qui seront laissées sans surveillance douanière bien qu'elles soient reliées à l'Espagne et Andorre. Sans nous laisser plus de temps, le Président sollicite un avis à la hussarde sur la fermeture de la brigade d'Agen et comme il se doit en pareil cas il se fait mettre à dix mètres par l'ensemble des OS qui se déclarent dans l'incapacité de se prononcer.

Peu importe, il existe une circulaire qui assimile une absence d'avis à une abstention, le Président l'utilise au mépris de l'esprit de la consultation qui veut que les directions doivent une information pleine et entière aux représentants des personnels.

Mais cela fait déjà un moment que l'esprit des lois est absent de cette instance, demander donc au juge administratif ce qu'il en pense.

Redimensionnement du centre de viticulture de Blaye :

Selon ce projet, il est prévu de transférer une bonne partie de l'activité du centre de viticulture de Blaye vers celui de Libourne ; les charges de travail concernées correspondent à la gestion et au contrôle des opérateurs hors AOC Blaye-Cotes de Bordeaux et Cotes de Bourg, aux activités de négoce et aux distilleries.

Le représentant de la douane nous dit que l'on a de la chance (surtout les agents) car à la base le centre de viticulture de Blaye devait fermer mais que vu les besoins en service public de la

population viticole locale, la douane a décidé de conserver une implantation sur place, pour combien de temps là est la question.

Il minimise le projet par le fait que plusieurs agents sont intéressés par un rapprochement vers l'agglomération bordelaise.

Interrogé sur la question des effectifs qui seront transférés au centre de viticulture de Libourne pour assurer les activités transférées, le représentant des douanes nous apprend que les 5 emplois concernés vont venir abonder l'effectif de référence du centre de viticulture de Libourne.

Comme on ne croit que ce que l'on voit écrit en ces temps d'austérité, la CGT demande à la direction par voie de délibération de nous communiquer les effectifs de référence en question plus un certain nombre d'informations manquantes concernant notamment l'état d'avancement des projets de dématérialisation, les solutions préconisées pour palier le manque de fonctionnalités de l'application Ncvi et une présentation des risques nouveaux que le projet fait naître pour les agents concernés (risque routier pour les agents du centre de viticulture de Libourne, manque de visibilité concernant leur avenir professionnel pour les agents de Blaye).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le projet est mis au vote, les OS se déclarent dans l'incapacité d'émettre un avis tant que les informations demandées dans la délibération ne sont pas communiquées exception faite de FO qui émet un avis défavorable sur le projet...

Durant l'examen de ce point, la CGT a dû subir les commentaires du Président qui s'est permis de remettre en cause la pertinence des informations que l'on souhaitait obtenir. Nous avons dû lui rappeler qu'il était là aussi pour veiller au respect des prérogatives des représentants des personnels dans cette instance et sûrement pas pour remettre en cause des demandes sur lesquelles la direction des douanes ne trouvait rien à redire .

Service d'appui au réseau (SAR) du Secteur Public Local (ou comment créer un nouveau labyrinthe de papier)

Une fois n'est pas coutume, notre DRFIP s'est portée candidate pour participer à une expérimentation. Cette fois-ci il s'agit d'exercer les missions des trésoreries à distance. Pour la Gironde seul le recouvrement contentieux des produits locaux est concerné.

La CGT s'oppose fortement à ce nouveau démantèlement, qui retirera progressivement des prérogatives aux Trésoreries de proximité et qui peut s'avérer être une nouvelle boîte de Pandore. En effet, outre le recouvrement, cette expérimentation au niveau national peut également concerner les dépenses , les recettes, la gestion des hébergés, la gestion des budgets M21 (ex : hôpitaux) et M22 (ex : maisons de retraites).

Pour l'instant, la Direction annonce juste vouloir tester localement une mutualisation du recouvrement contentieux. Mais, il ne faut pas se leurrer : cette mesure semble destinée à affaiblir une fois de plus les Trésoreries, qui, dépouillées progressivement de leurs charges de travail, fermeront au profit de gros pôles.

De plus et d'une manière générale, la CGT dénonce l'utilisation excessive des « expérimentations » puisque les directions locales s'exonèrent ainsi d'une présentation pour vote ou avis devant les instances compétentes.

Malgré cette position de fond, la CGT tient à s'assurer des conditions de mise en œuvre et des bonnes conditions de travail de l'ensemble des collègues concernés.

Que dire de la présentation de la Direction en séance plénière si ce n'est que cela a été le plus grand flou artistique. Un document plus que succinct et des informations contradictoires avec les nôtres et avec nos documents !

Essayons d'y voir plus clair :

– **Premier flou** : les documents, la CGT a en premier lieu demandé à la Direction pourquoi nous n'avions pas les fiches de la boîte à outil de fournies, on nous a répondu qu'elles n'existaient pas,

ce que nous savions faux et que nous avons prouvé.

- **Deuxième flou** : la durée de l'expérimentation, la Direction nous affirme que cette dernière n'est pas définie, or les documents évoque une expérimentation de 6 mois, renouvelable une fois. Au passage, notre bonne mémoire syndicale nous rappelle que les expérimentations directionnelles se transforment invariablement en réorganisations définitives....

- Ce sont les trésoreries de Langon, Castillon la Bataille et Pessac qui se sont portées candidates pour confier leur recouvrement à la Paierie Départementale de Gironde, pensant sûrement ainsi absorber une partie des difficultés qu'elles rencontrent !

De plus, pour rappel la trésorerie de Mérignac fusionnera après fermeture avec celle de Pessac au 1^{er} janvier 2017

- **Troisième flou** : le périmètre puisque la Direction affirme que la trésorerie de Mérignac en fera partie alors que ce n'est pas ce qui était convenu lors des échanges avec Pessac

- Les trois trésoreries ont adapté le niveau de transfert à leurs besoins, ainsi, par exemple Langon reprendra la main à partir de l'OTD (opposition à tiers détenteur) tandis que Castillon transfère la totalité du recouvrement. Les trésoreries garderont à leur charge : accueil téléphonique et physique, les délais de paiement, les dossiers de surendettement, les redressements judiciaires, les liquidations judiciaires, les contestations, les non valeurs, etc.

- Le SAR devrait traiter au delà des actes de recouvrements : la gestion de l'automate des poursuites, les demandes de renseignements, la gestion des retours de courriers (NPAI, accusés de réceptions....)....

Or, l'ensemble des documents à l'attention des usagers conservera l'entête des trésoreries. Ce qui implique que ces dernières recevront l'ensemble des accusés de réception et des NPAI et devront soit par scannage soit par renvoi papier les transmettre à la Paierie. Ce qui non seulement constitue une masse de travail non négligeable mais aussi un frein à la réactivité indispensable à un recouvrement optimum.

- **Quatrième flou** : l'effectif. En effet, comme il s'agit d'une expérimentation, on ne raisonne pas en emplois mais en effectif. Il est prévu dans les fiches que cette cellule soit composée de trois agents (deux EDR et un ALD). Pourtant la direction nous avançait en séance plénière qu'en plus de ces trois agents, le secteur recouvrement de la Paierie interviendrait sur ces missions ! Qu'en sera t-il réellement ?

De plus, les effectifs de l'EDR monopolisés sur cette expérimentation manqueront incontestablement aux autres services qui face à leurs difficultés feront une demande de soutien à l'EDR. D'ailleurs, nous rappelons qu'à l'heure actuelle toute les demandes de renfort ne peuvent pas être satisfaites et que la Direction nous présente l'EDR comme la solution à tous les maux....malheureusement cette dernière n'est pas extensible.

La CGT a dénoncé ce flou plus qu'artistique et mis la direction devant ses incohérences.

Nous avons aussi signalé le savoir faire spécifique nécessaires aux agents de cette cellule et l'indispensable stabilité qui en découle.

Les représentants CGT ont alerté la Direction sur le calibrage de trois agents qui nous paraît insuffisant quant aux charges de travail à se répartir d'autant plus si l'on considère l'absence d'autorisation de poursuites permanente de certaines collectivités transférées.

Au-delà de son opposition sur le fond, la CGT doute des effets de soulagement attendus par les collègues des trésoreries et surtout la CGT craint que la Direction compense ce transfert de mission par de futures suppressions d'emplois, ce que nous avons d'ores et déjà dénoncé !

Questions Diverses :

Paierie Départementale : Les représentants CGT ont relayé la demande des collègues de disposer d'un lit de «camp» qui servirait en cas d'éventuel malaise. Après la réponse de la Direction comme quoi ce type de demande doit passer par le médecin de prévention, la CGT a rappelé qu'il avait été question d'équiper toutes les trésoreries sans passer par ce circuit. En outre, nous avons rajouté que nous avons transmis une demande similaire pour la trésorerie de Bazas à l'assistant de prévention hors instance. La Direction va traiter cette question.

Aéroport de Mérignac: Le sujet du traitement des viandes saisies par la Douane et le risque de transmission de maladies contagieuses qui en découlent (en autres Ebola) a été de nouveau abordé par la CGT. Jusqu'ici l'administration des Douanes se fiant à une norme nationale en application pour les déchets médicaux, impose à ses agents l'utilisation de sacs plastiques. Malgré tout et en dépit des remarques répétées de la CGT, ce système ne convient pas aux déchets contenant des os et des arrêtes pointues. La CGT a donc proposé en séance d'étudier de nouveaux systèmes de conditionnement pour éviter d'éventuelles propagations auprès des agents et plus généralement dans l'aéroport. Les assistants de prévention douaniers se sont engagés à voir comment procèdent les autres aéroports. C'est un progrès en attendant une solution pérenne.

Trésorerie de Langon : Nous avons rappelé à la Direction que ce poste comptable avait formulé une demande pour la mise en place d'un abri anti pluie au-dessus de l'entrée du personnel. La Direction va étudier la question.

Mérignac / Le Bouscat: La CGT a demandé à la Direction de faire réparer au plus vite l'ascenseur. En effet ce dernier, au delà d'être utile pour les collègues a également des fonctions bien plus importantes (nécessaire aux personnels en charge de l'entretien et aux collègues handicapés).

Lesparre : C'est une tradition désormais en CHSCT, la CGT a ravivé la mémoire de la Direction au sujet de la situation dramatique de Lesparre (bâtiment «pailleron » construit sous le règne de Giscard d'Estaing : pas cher, matériaux de piètres qualités, amianté en prime). Des précisions nous ont été apportées : la DRFIP 33 assure être insistante auprès de Bercy mais il existe aujourd'hui un problème concernant les crédits de paiement, qui ne sont pas débloqués pour l'instant. En attendant, tout tombe en ruines: l'arrivée de crédits hypothétiques, la construction d'un nouveau bâtiment, et l'ancien hôtel des impôts.

AGRESCAB: Nous avons demandé au Président du CHSCT de nous communiquer le calendrier des travaux de désamiantage concernant le restaurant administratif de la Cité. Ce dernier a confirmé que ces travaux se dérouleront en plusieurs phases durant l'année 2017 (sous sol + rez-de-chaussée en début d'année puis le reste du bâtiment dans le courant de l'été). Ces travaux, qui devaient avoir lieu à la base cet été ont été reportés au dire de la Direction afin de satisfaire les procédures des marchés publics. Nous avons interpellé le Président sur le fait que les derniers incidents auraient pu justifier l'utilisation d'une procédure d'urgence des marchés publics, ce qui aurait été bénéfique pour tous. Ce dernier en a profité pour nous dire que la zone concernée par les derniers incidents serait confinée dès cet été, mais que cela nécessitera une fermeture du restaurant de 8 à 10 jours.

PCRP et autres réinstallations administratives : la CGT avait obtenu de la direction l'engagement de revenir vers l'ensemble des collègues concernés par les projets de réinstallation à la Cité Administrative, et ce dans le but de trouver des solutions à toutes les problématiques soulevées lors de la Commission Technique. Or, si cela a été le cas pour certains services, d'autres ont été à priori oubliés. Les représentants CGT ont donc rappelé la Direction au bon souvenir de ses engagements.

Fiche de signalements suite à agression : Les représentants CGT en se basant sur le champ de compétence incombant au CHSCT ont demandé au Président que le comité soit systématiquement informé en cas d'agression. Ce dernier a accepté notre proposition. Nous veillerons donc à la bonne mise en œuvre de cet engagement.

Les représentants CGT au CHSCT